

LES AMIS DE MEGEVE

Association déclarée selon la Loi du 1er juillet 1901

Adresse Postale : B.P. 133 - MEGEVE

LETTRE D'INFORMATION N° 8

Janvier 1996

Cher Sociétaire,

Le cap des élections franchi, l'équipe municipale remaniée a entrepris avec détermination la réalisation des points marquants de son programme.

Ainsi le Conseil Municipal, satisfaisant nos vœux, s'est résolu à améliorer la sécurité des piétons et la circulation automobile.

SECURITE DES PIETONS : Trottoirs

Deux trottoirs seront réalisés Route Nationale 212 au sud du giratoire sud, en direction de Praz.

Et sera lancée une étude de faisabilité d'un trottoir, au long de la route du Mont d'Arbois, depuis la patinoire jusqu'au téléphérique.

Ce trottoir supprimerait enfin le danger, signalé maintes fois par nous à la Municipalité, résultant de l'absence de tout bas-côté du fait de becs rocheux, notamment au dessus de l'ex-hôtel Beau-Site.

Ce bec a été réduit à l'automne, mais sans que, à nos yeux, le passage soit encore suffisant.

CIRCULATION AUTOMOBILE

Deux opérations de voirie, d'envergure, seront réalisées, toutes deux prévues au POS de 1989, ne nécessitant donc qu'une déclaration préfectorale d'utilité publique (D.U.P.) sans enquête préalable, déjà faite à l'époque, à savoir :

1.- Dans la suite logique de la construction en 1994 du nouveau pont sur l'Arly, proche du giratoire sud, l'élargissement à 8 m. des routes de Beausoleil, du Jaillet et des Anes et leur prolongement jusqu'à la R.N. 212.

A cette jonction, s'articulera un nouveau giratoire auquel se raccordera vers le nord, une voie nouvelle reliée directement à la route du Petit-Bois vers le Nant et les Chozeaux.

Le tout formera une desserte intra-urbaine, interdite aux poids lourds, ce qui ne permet pas de la qualifier de "rocade" ; mais rendra plus fluide la circulation automobile dans tout ce secteur, car ce giratoire résoudra sans doute les problèmes actuels de croisement au carrefour du Pont d'Arbon.

2.- L'élargissement de la route du Mont d'Arbois dans sa portion comprise entre le téléphérique et le Planellet afin d'y créer des parkings latéraux pour automobiles et d'éviter ainsi les déplorables bouchons qui sévissent certains jours de pointe en hiver.

Cette opération est conforme aux vœux que nous avons souvent exprimés. Prévue au P.O.S., elle deviendra, elle aussi, exécutoire dès promulgation de la D.U.P. Mais si, à défaut de cessions amiables, des expropriations en nombre s'avèrent nécessaires, il est à craindre que les travaux ne puissent commencer qu'en 1997.

A noter que la SFHM (groupe privé) qui, malgré les incitations financières de la Ville, a renoncé à créer un parking souterrain de 400 places au départ de son téléphérique, installe dans un pré en location, à 500 m. de là, un parking à ciel ouvert de 150 places, si la Ville l'y autorise (aménagement d'un terrain classé en zone NA...). Cet "essai" appelle de notre part des réserves.

Nous observons que ces deux opérations de voirie, judicieuses en elles-mêmes, laissent entier le problème des flux de circulation autour de la Place de la Fontaine (Patinoire) qui commande l'accès à la route du Mont d'Arbois ou son issue, de même que celui des cisaillements avec les rues du Général Muffat de Saint-Amour et Charles Feige.

L'étude méthodique, que nous souhaitons de longue date, de tous les flux de circulation en ville tant en hiver qu'en été, est enfin commandée par la Municipalité à un organisme lyonnais spécialisé, le CETE.

Nous espérons que le CETE préconisera, selon nos recommandations, d'une part la route de bouclage du Tour aux Perchets (prévue au P.O.S.), avec jonction à la voie (privée) des Hauts de Rochebrune qui deviendrait municipale.

Et d'autre part la sortie directe de la route du Mont d'Arbois, prolongée jusqu'à la RN 212 avec giratoire ; ce qui impliquerait la neutralisation de la rue Charles Feige devant la patinoire et l'ancienne gare.

PUBLICITE

Inquiets de voir encore en place des pré-enseignes abusives, nous nous sommes enquis de l'application de l'arrêté municipal du 5 juillet 1995 réglementant la publicité :

Un groupe d'édiles a été d'avis d'instaurer - plutôt que des sanctions systématiques immédiates - une politique de communication, afin de sensibiliser population et annonceurs à la nécessité de préserver le cadre de vie menacé par l'affichage abusif.

Après cette phase d'information des textes applicables, les panneaux en infraction seront recensés par la Police Municipale ; les contrevenants subiront des procédures coercitives (c'est-à-dire : mise en demeure et astreinte avec notification au Parquet de Bonneville).

Les abords de la RN 212 seront particulièrement surveillés. D'ores et déjà la suppression de 3 panneaux, installés irrégulièrement début novembre, a été requise dans les 15 jours.

Nous sommes satisfaits de ces dispositions et maintenons notre vigilance pour leur application rigoureuse.

AUTRES GRANDS PROJETS

1.- Le Conseil Municipal a décidé d'urbaniser une zone NA du P.O.S. lieudit Les Rosières, en créant une nouvelle ZAC (zone d'aménagement concerté) jouxtant et dominant celle du Gollet où ont été édifiés les bâtiments MAEVA.

Sur 10.000 m² environ seront construits sept chalets individuels de qualité et un huitième bâtiment pour services communs. Nous nous inquiétons de la désignation de l'aménageur.

2.- Pour la Chapelle du Calvaire (N.D. des Vertus), inscrite à l'inventaire supplémentaire des bâtiments historiques, des travaux de consolidation ont été décidés, sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France, avec la participation financière de l'Etat (45.000 Francs) et du Département (70.000 Francs).

Les statues, dans les autres chapelles, en raison de leur taille, sont restaurées sur place. La polychromie ne pourra pas, hélas, être conservée ; mais elle n'est pas d'origine.

3.- Afin de garantir l'enneigement de la piste "Olympique" à Rochebrune, la plus ancienne de la station, du 20 décembre au 10 avril, il est projeté de créer au bas de l'alpage "La Petite Fontaine" un plan d'eau de 1 hectare et $\frac{1}{2}$ qui permettrait d'alimenter, en cas de nécessité, des canons à neige dont la production serait répandue sur 35 m. de large de la piste en question (soit 20 hectares).

4.- L'équipement du 1^{er} tronçon de remontée mécanique de la Cote 2000 sera amélioré par l'installation d'un télésiège.

Rappelons que le tunnel, achevé depuis peu, évite, lors des championnats, des croisements dangereux entre les champions et ceux qui ne le sont pas encore.

5.- Toits rouillés : Nous avons noté avec une vive satisfaction que, sensible à nos incessantes recommandations, la Municipalité a décidé, au titre du bon entretien du patrimoine, de faire dérouiller et peindre les toitures en tôle ondulée des bâtiments municipaux (au nombre d'une vingtaine).

Espérons que cela aura valeur d'exemple pour les propriétaires privés.

6.- L'environnement de nos vallées bénéficie depuis l'automne de la mise en exploitation du Centre de Traitement des Ordures Ménagères (par incinération) à Chedde, oeuvre du SIVOM qui groupe, depuis 1969, 20 communes du Pays du Mont-Blanc, dont Megève ; car il contribue à faire disparaître les décharges publiques.

Son environnement est soigné ; car son système d'épuration des fumées est tel que seule de la vapeur d'eau est rejetée dans l'atmosphère. Tous les éléments nocifs sont récupérés -et vendus- avant éjection.

NOS PROCHAINES DEMARCHES

A propos d'environnement à protéger, nous sommes intervenus auprès de Monsieur le Maire de Demi-Quartier pour déplorer le déboisement du Bois des Berthelets (partiel, certes mais semble-t-il sans l'autorisation prescrite par l'article L 130-1 § 6 du Code de l'Urbanisme, alors que ce bois est classé à préserver selon le P.O.S.) et l'installation dans la ou les clairières ainsi ménagées d'un dépôt de matériel de construction -qui n'a guère sa place là-.

Et d'autre part, pour étendre à un plus long vecteur de la route des Chozeaux la limitation de vitesse à 50 km/h en vigueur dans sa première partie (sud).

NOS SOUHAITS

La création de cheminements piétonniers sur le Jaillet ; car la route est étroite et rendue dangereuse par le trafic automobile vers le Ball-Trap - ou au retour -.

Et à l'instar du concours d'enseignes, encourager la décoration par les commerçants du centre ville, des rues et de leurs devantures durant les fêtes de fin d'année.

Oiseaux : la présence d'aigles royaux a été signalée dans le secteur du Mont d'Arbois et de Véry. Il existe aussi des tétras-lyres vers le Christomet. Ce sont des oiseaux "protégés" qu'il convient de ne pas déranger par la présence des scooters des neiges.

NOS LIBERALITES

Le Cadran Solaire : nous avons offert, en août à Mr le Maire de Megève, de financer la restauration du Cadran Solaire de la Tour Magdelain, Place de l'Eglise.

Des raisons techniques obligent à attendre pour la faire le ravalement de son entourage et en conséquence celui des façades de tous les bâtiments de la Place programmé pour 1996. Nous nous insurgeons avec de nombreux mégevans contre le crépissage des pierres apparentes de la Tour, que prescrit, paraît-il, l'Architecte des Bâtiments de France, en conformité avec la tradition sarde. Et nous demandons à Mrs les Maires de Megève et de Demi-Quartier de lancer une campagne d'opinion à ce sujet.

Table d'Orientation : votre conseil d'administration, réuni le 30 décembre, a décidé d'offrir aussi à la Ville la fourniture -mais non la pose- d'une table d'orientation, à proximité de l'oratoire de Rochebrune (le terminus du téléphérique étant maintenant confirmé en ce lieu).

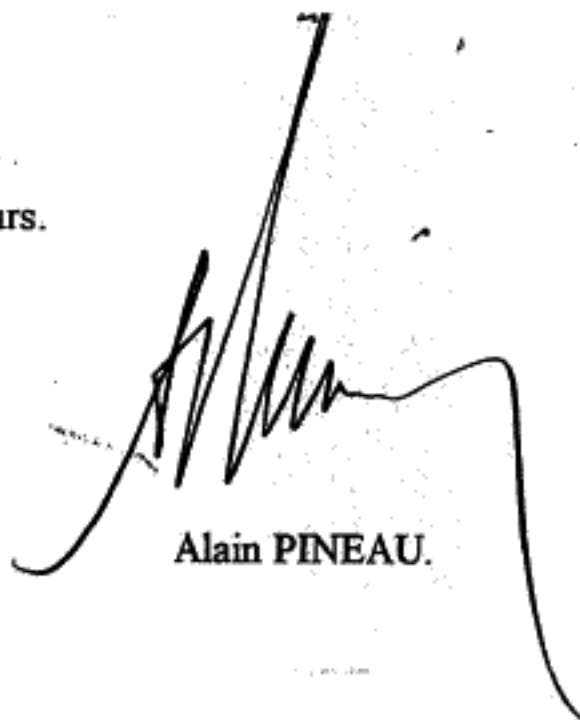
VOEUX

En ce temps de voeux, formons celui du renforcement de notre Association par l'adhésion de nouveaux membres.

Nous souhaitons que vous-même versiez fidèlement votre cotisation, selon le degré de soutien que vous avez choisi en adhérant et ce dans le meilleur délai, en nous retournant le bulletin ci-joint.

Ainsi pourrons-nous faire entendre de mieux en mieux la voix de notre Association et appliquer, par des Municipalités à l'écoute, ses suggestions.

Veillez croire, Cher Sociétaire, en nos sentiments les meilleurs.



Alain PINEAU.

L'Assemblée Générale,
appelée à délibérer sur l'exercice 1995, se tiendra au
Palais des Sports le Mardi 13 Août 1996 à 18 heures.
Nous vous y espérons nombreux.